

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Restriction de la Circulation
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D919
au territoire des communes de **ARLEUX-EN-GOHELLE** et **BAILLEUL-SIR-BERTHOULT**
TRAVAUX
renouvellement conduite gaz
Section hors agglomération
du 29 août 2023 au 13 octobre 2023

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

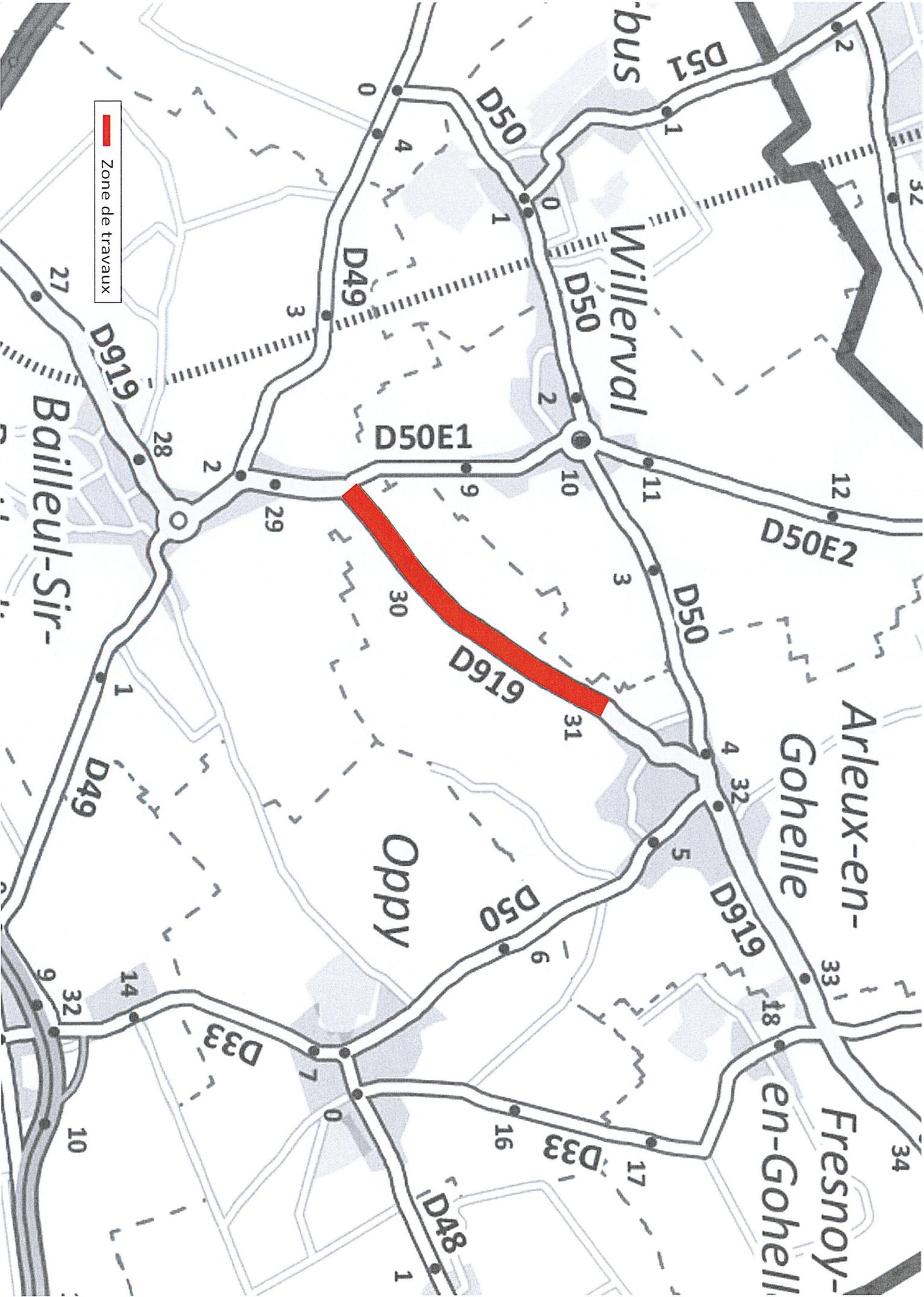
Considérant la demande du 25/08/2023, par laquelle LOCATRA, fait connaître le déroulement des travaux de renouvellement conduite gaz, du 29 août 2023 au 13 octobre 2023,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux de renouvellement conduite gaz, va nécessiter une restriction de la circulation sur la route départementale D919 du PR 29+350 au PR 31+130, hors agglomération, du 29 août 2023 au 13 octobre 2023, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'information préalable faite auprès de Madame et Monsieur le Maire des communes de **ARLEUX-EN-GOHELLE** et **BAILLEUL-SIR-BERTHOULT**,

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de **VIMY**,

 Zone de travaux

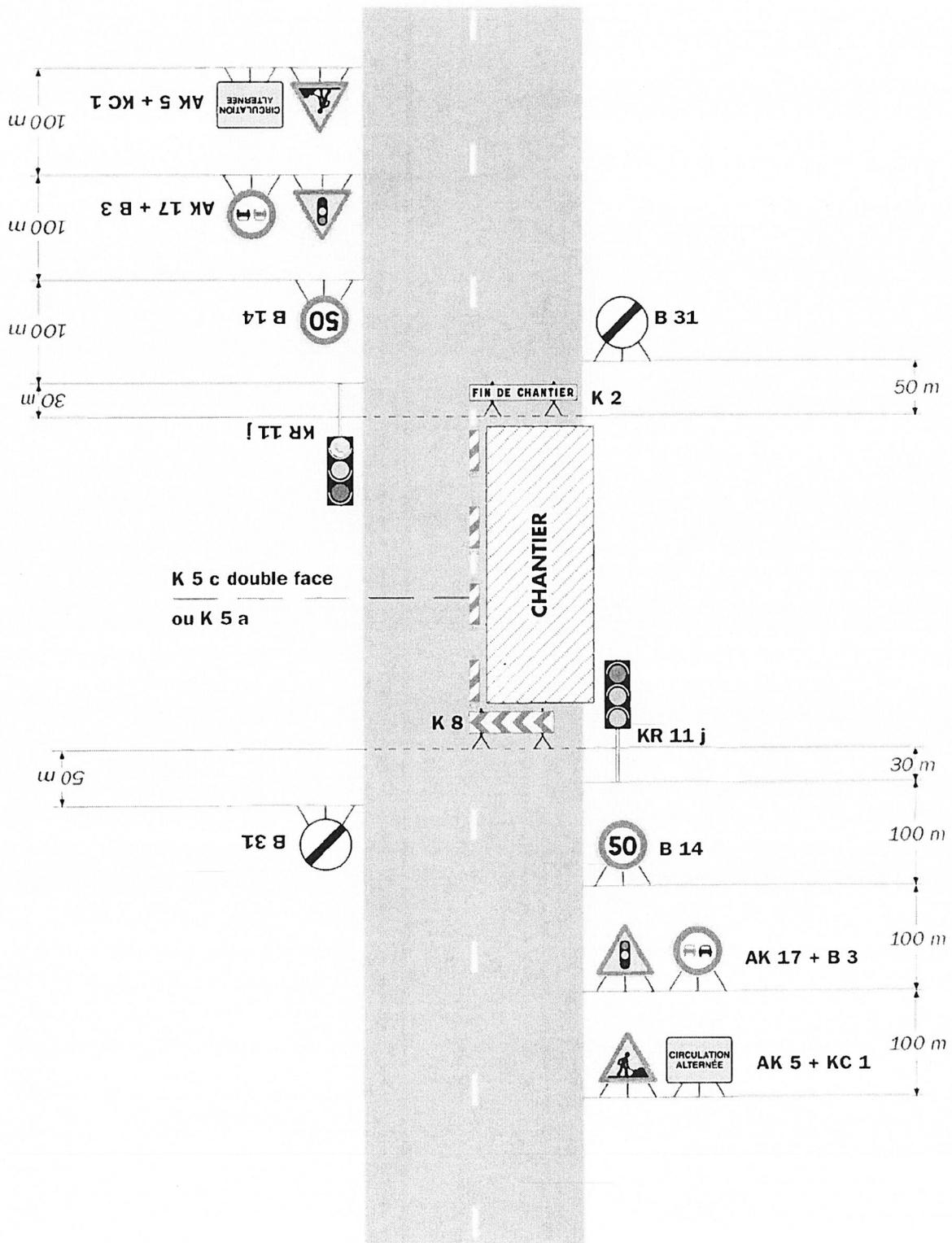


Chantiers fixes

CF24

Alternat par signaux tricolores

Circulation alternée
Route à 2 voies



Remarque(s) :

- Schéma à appliquer notamment lorsque l'alternat doit être maintenu de nuit, en absence de visibilité réciproque.
- Pour le réglage des signaux tricolores : Cf. Signalisation temporaire - Les alternats.

- Un panneau B 14 de limitation de vitesse à 70 km/h peut éventuellement être intercalé entre les panneaux AK 5 et AK 17.